FORUM INTERNATIONAL DES ONG POUR LES DROITS ECONOMIQUES, SOCIAUX ET CULTURELS DE LA FEMME, 13eme EDITION, 21 SEPTEMBRE 2021
PALAIS DES NATIONS GENÈVE

Thème principal : « *Femmes, paix et sécurité* »

Note Conceptuelle :

La question du genre occupe une place de plus en plus importante dans les rencontres internationales sur le développement humain. Si l'égalité hommes-femmes demeure une problématique des plus prégnantes de nos jours, le débat progresse vers celui du rôle de la femme comme partie prenante au développement et particulièrement à la prévention, la médiation et à la résolution des conflits. Les femmes sont concernées à plusieurs égards par les conflits, notamment les conflits armés : elles peuvent être à la fois victimes de violences et combattantes ou membres, de forces armées[1]. Elles peuvent être actives dans tous les stades de ces conflits, notamment dans les processus de paix pour un impact plus grand et une efficacité considérable, y compris dans le stade de médiation, négociation et de suivi dans la mise en œuvre des accords de paix.

Des liens peuvent être observés entre les normes de genre préjudiciables et les dynamiques de conflit. Les crises humanitaires ont un impact disproportionné sur les femmes et les filles, plus vulnérables à la violence et la discrimination lorsque les structures sociales et juridiques sont fragilisées. Dans ces contextes conflictuels, les inégalités croisées et les structures de pouvoir discriminatoires constituent autant d'obstacles à la prévention des conflits et à la pérennisation de la paix. Les processus de paix ne peuvent être menés à bien qu'à travers le soutien aux processus inclusifs.

Résolution onusienne 1325

Depuis l'adoption de la résolution 1325 par le Conseil de Sécurité des Nations Unies sur les femmes, la paix et la sécurité[2] le 31 octobre 2000, de nombreuses initiatives politiques significatives ont été prises ces dernières années au niveau international,

---

[1] Réseau francophone pour l'égalité Femme-Homme, « *Genre, Paix et Sécurité* », URL : http://rf-efh.org/category/securite/

[2] Conseil de Sécurité des Nations Unies (2000), Résolution 1325 (2000) adoptée par le Conseil de sécurité à sa 4213e séance, le 31 octobre 2000, S/RES/1325, http://www.un.org/womenwatch/ods/S-RES-1325(2000)-F.pdf

permettant une mobilisation internationale autour de la question « Femmes, Paix et Sécurité ». Cette résolution préconise en effet le respect des droits des femmes en tant que victimes de conflits, et encourage également une plus grande représentation des femmes dans les institutions, les mécanismes nationaux, régionaux et internationaux pour la prévention, la gestion et le règlement des différends afin que les femmes y soient davantage impliquées à tous les stades de la prévention des conflits[3].

Deux décennies plus tard, plus de 100 pays signataires ont lancé le Pacte sur les femmes, la paix, la sécurité et l'action humanitaire le 2 juillet 2021 au Forum Génération Egalité, avec l'intention de remodeler les processus de paix et de sécurité pour systématiquement inclure les femmes et les filles dans la prise de décisions[4].

Les femmes et les processus de paix et de sécurité

Les femmes sont disproportionnellement plus vulnérables dans les contextes de crise, notamment du fait des inégalités économiques. En effet, elles sont souvent tenues à l'écart des ressources productives comme la terre, l'héritage ou la propriété. Les femmes et les hommes sont également touchés de manière asymétrique par les risques climatiques et les problèmes de sécurité relatifs à la dégradation de l'environnement, du fait des normes de genre et des structures de pouvoir qui y sont associées. A titre d'exemple, les changements climatiques ont exacerbé les difficultés rencontrées par les femmes en Amérique latine, les poussant notamment à parcourir des distances plus longues pour se procurer de l'eau dans le « couloir de la sécheresse[5] ».

Par ailleurs, la misogynie et l'assujettissement des femmes constituent des points communs entre les groupes extrémistes, peu importe leur idéologie. Paradoxalement, les femmes sont sous-représentées dans la médiation, la négociation et le suivi de mise en œuvre des accords de paix.

Comme le déclare ONU Femmes, « *La paix est plus durable lorsque des femmes issues de contextes divers contribuent à son instauration*[6] ». À cela s'ajoute la déclaration de la directrice régionale ONU femmes en Afrique de l'Ouest, Oulimata Sarr, qui a estimé que « *l'émergence est une femme* » et « *qu'il est impossible de prétendre à la paix en Afrique sans l'implication de la gente féminine* [7]». A cet effet, l'adoption de la résolution 2538 (2020) est la première résolution relative au maintien

---

[3] Idem, URL : https://www.unwomen.org/fr/what-we-do/peace-and-security/global-norms-and-standards

[4] Plus de 100 signataires lancent le Pacte sur les femmes, la paix, la sécurité et l'action humanitaire au Forum Génération Egalité. (2021). ONU Femmes. URL : https://www.unwomen.org/fr/news/stories/2021/7/press-release-launch-of-the-compact-on-women-peace-and-security-and-humanitarian-actionn

[5] Rapport S/2020/946 du Secrétaire général. « Les femmes et la paix et la sécurité ». 25 septembre 2020, Conseil de sécurité des Nations Unies. Paragraphe 77. URL : https://undocs.org/fr/S/2020/946

[6] ONU Femmes, « *Les femmes, la paix et la sécurité* », URL : https://www.unwomen.org/fr/news/in-focus/women-peace-security

[7] DakarActu, « *Femmes, Paix et Sécurité en Afrique : « L'émergence est une femme* » (Oulimata Sarr, Directrice Régionale ONU femme), URL : https://www.dakaractu.com/Femmes-Paix-et-Securite-en-Afrique-%C2%A0L-emergence-est-une-femme%C2%A0-Oulimata-Sarr-Directrice-Regionale-ONU-femme_a181159.html

de la paix entièrement consacrée à la représentation des femmes[8], affirmant l'importance d'assurer la participation véritable des femmes aux transitions politiques et aux processus de paix.

Pour cela, il faut se débarrasser des obstacles structurels les empêchant de participer de manière effective et substantielle à ces processus. Pérenniser la paix passe nécessairement par la réduction des inégalités, qui font partie des causes structurelles de l'instabilité. Entre 1992 et 2019, 7 processus de paix sur 10 n'incluaient pas de femmes signataires, mettant en exergue la sous-représentation des femmes dans les fonctions de haut niveau et le cycle de leur exclusion systématique des structures décisionnelles[9].

À ce sujet, un rapport du Conseil de sécurité de l'organisation des Nations-Unies (ONU) attire l'attention sur l'échec d'intégration des femmes dans le processus du maintien de la paix, où les femmes du monde entier restent à l'écart des processus de négociations et de consolidation de la paix[10]. On continue de constater des transgressions évidentes et systématiques des droits de l'homme et des conditions entravant le plein exercice de ces droits. Ce constat nécessite une mobilisation internationale accrue.

Dans son rapport de 2020 sur les femmes et la paix et la sécurité, le Secrétaire général indique être déterminé à atteindre l'objectif de la parité à l'ONU et collabore avec les Etats membres en vue de sa réalisation et de son maintien[11]. Il s'est engagé à faire figurer la question des femmes et de la paix et de la sécurité dans les instruments de planification stratégique de l'ONU ainsi que la consolidation des cadres de suivi[12]. Le rapport du SG érige la participation directe des femmes en priorité pour remédier à leur sous-représentation dans la prise de décision, les hommes détenant plus des ¾ du pouvoir législatif mondial tandis que les femmes représentent 23,0% des parlementaires nationaux[13], un taux d'autant plus faible dans les contextes conflictuels ou dans les pays sortant d'un conflit.

Dans ce cadre, il est judicieux de rappeler à quel point la paix, la stabilité et la prévention des conflits sont fortement liées aux enjeux du développement durable. Afin d'atteindre ces objectifs, il est nécessaire de mettre à profit l'influence et le leadership des femmes, qui ne sont toujours pas associées de manière effective à la définition et à la promotion des priorités nationales relatives à la consolidation de la paix. Or, l'efficacité de la gouvernance locale et nationale dépend fortement du leadership politique des femmes et de leur inclusion.

---

[8] Conseil de sécurité des Nations Unies (2020). Résolution 2538 adoptée par le Conseil de Sécurité le 28 aout 2020. S/RES/2538. URL : https://undocs.org/en/S/RES/2538(2020)

[9] Rapport S/2020/946 du Secrétaire général, op., cit.. Paragraphe 15.

[10] Rapport N° CS/13554 du Conseil de sécurité, publié le 25 octobre 2018, Conseil de sécurité: toujours aussi peu de femmes dans les processus de maintien et de consolidation de la paix, alerte la Directrice d'ONU-Femmes, URL : https://www.un.org/press/fr/2018/cs13554.doc.htm

[11] Rapport S/2020/946 du Secrétaire général., op., cit. Paragraphe 85. URL : https://undocs.org/fr/S/2020/946

[12] Ibid., paragraphe 89

[13] Représentation des femmes au sein des parlements nationaux. (2020, janvier). Données de l'UIP. URL : https://data.ipu.org/women-ranking?month=1&year=2020

Dans un monde où règnent l'instabilité et la violence, il est impératif de mettre en place des approches de la paix et de la sécurité basées sur la coopération. L'égalité des chances et la contribution des femmes aux structures de pouvoir et leur engagement dans tous les efforts déployés en vue de prévenir et régler les différends sont cruciales pour le maintien et la promotion de la paix et de la sécurité.

Le Conseil des droits de l'homme a en l'occurrence prévu d'examiner le rapport de la Haute-Commissaire aux droits de l'homme, durant sa prochaine session de septembre 2021, en vertu de la résolution 45/28[14]. Ce sera l'occasion de réfléchir à une plus grande contribution des mécanismes onusiens de protection des droits de l'homme en faveur de l'agenda femmes, paix et sécurité.

Femmes, Covid-19 et sécurité sanitaire

Depuis le début de la pandémie de la Covid-19, les inégalités entre individus n'ont fait que croître et notamment les inégalités entre hommes et femmes. En effet, la crise sanitaire a davantage impacté les femmes à plusieurs niveaux, représentant un frein aux avancées en matière d'égalité des sexes.

Dans un premier temps, ONU Femmes constate un accroissement des violences envers les femmes et filles, tout particulièrement des violences domestiques. Cela s'est notamment traduit à travers les centres d'écoute et d'hébergement contre les violences domestiques qui ont atteint leurs capacités maximales[15].

De plus, comme l'explique le rapport de la FAO de Mai 2020, les femmes en milieu rural sont plus touchées que les hommes par l'insécurité alimentaire et la malnutrition depuis l'apparition de la Covid-19. Ces dernières ayant un pouvoir décisionnel limité, une faible instruction ainsi qu'un accès inéquitable aux ressources ne parviennent pas à satisfaire les besoins nutritionnels de leurs familles. L'autonomisation de ces femmes est également freinée par la pandémie, leur accès aux marchés, aux services et intrants de production étant moindre, ce qui a pour effet la diminution de leurs production[16].

Par ailleurs, l'OMS a partagé ses inquiétudes quant aux retombées de la pandémie sur les femmes et jeunes filles africaines. Les services de santé, surchargés par les cas de Covid-19 ont restreint l'accès à plusieurs services essentiels pour les femmes. A titre d'exemple, l'OMS estime qu'au Zimbabwe, "*le nombre de césariennes pratiquées a diminué de 42 % entre janvier et avril 2020 par rapport à la même période en 2019. Le nombre de naissances vivantes dans les structures de santé a*

[14] Résolution 45/28 adoptée par le Conseil des droits de l'homme le 7 octobre 2020, sur la Promotion et protection des droits humains des femmes et des filles dans les situations de conflit et d'après conflit dans le contexte du vingtième anniversaire de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité.

[15] La pandémie fantôme : la violence contre les femmes pendant la COVID-19. (2020). ONU Femmes. https://www.unwomen.org/fr/news/in-focus/in-focus-gender-equality-in-covid-19-response/violence-against-women-during-covid-19

[16] Rapport FAO, Effets sexospécifiques de la covid-19 et mesures de politique générale équitables en matière d'agriculture, de sécurité alimentaire et de nutrition, 2020, URL : http://www.fao.org/3/ca9198fr/CA9198FR.pdf

diminué de 21 %, tandis que le nombre de nouvelles clientes prenant des pilules contraceptives combinées a chuté de 90 %"[17].
L'OMS souligne que les femmes représentent une part importante des travailleurs informels en Afrique subsaharienne, et que ces emplois sont menacés par la pandémie.

D'autre part, la pandémie représente un fardeau supplémentaire pour les femmes dans les zones de conflit, où ces dernières sont bien trop souvent exclues des processus de décision, sont "à *la périphérie des décisions communautaires »* et sont sujettes à de multiples formes de violence. La quête de justice peut également se révéler très longue, les actes de violence ne donnant pas assez lieu à des poursuites judiciaires et à des dédommagement. Les efforts ont en effet été ralentis, la Covid-19 étant utilisée comme justification pour reporter des enquêtes et des procès.

De surcroit, du fait de la rupture des chaines d'approvisionnement, des restrictions de déplacement et de la surcharge des structures de santé dans le cadre de la pandémie, l'accès à la contraception a été perturbé. Selon les chiffres du Fonds des Nations Unies pour la population (UNFPA), environ 12 millions de femmes ont été concernées par cette perturbation, qui a provoqué 1,4 million de grossesses non désirées[18]. Ainsi, les femmes au faible revenu se retrouvent dans une situation plus précaire qu'auparavant.

Les retombées de la Covid-19 mettent également en péril l'existence même des organisations locales de la société civil dédiées à la protection des femmes dans les zones de conflit.

En somme, la pandémie de Covid-19 a marginalisé les questions relatives aux droits des femmes. Paradoxalement, ces dernières sont en première ligne pour la sécurité sanitaire. Elles représentent 70% des travailleurs de la santé dans le monde et les statistiques démontrent que le personnel médical reste le plus infecté par la Covid-19[19].
Face à ces nouveaux défis, le Secrétaire Général des Nations Unies, Antonio Guterres a souligné la nécessité de "*placer les femmes et les filles au centre de leurs efforts pour se remettre du COVID-19*[20]". Cela nécessite des femmes dirigeantes avec "*une représentation égale et un pouvoir décisionnel*"[21].

---

[17] L'OMS s'inquiète de l'impact de COVID-19 sur les femmes et les filles en Afrique. (2021, 7 juin). Regional Office for Africa. https://www.afro.who.int/fr/news/loms-inquiete-de-limpact-de-covid-19-sur-les-femmes-et-les-filles-en-afrique

[18] Covid-19 : la perturbation de l'accès à la planification familiale a provoqué 1,4 million de grossesses non désirées. (2021, 12 mars). UNFPA. URL : https://news.un.org/fr/story/2021/03/1091652

[19] Regional Office for Africa, op., cit

[20] Les femmes, pièce maîtresse dans la lutte contre le COVID-19 et ses effets. (2020, août 4). UNOWAS. https://unowas.unmissions.org/fr/les-femmes-pi%C3%A8ce-maitresse-dans-la-lutte-contre-le-covid-19-et-ses-effets

[21] ibid

PROGRAMME: DE LA JOURNEE du 2211 Sept.2021

8 :30 – Bienvenue aux participants et enregistrement :
9 :30 -10 :00 : Pause-café
10 :00 Cérémonies d'ouverture officielle :

Président : Professeur Alfred De Sayas

10 :00 – 10 : 15 : Introduction par les organisateurs : Princesse Micheline Makou Djouma, President/Chief Executive/Officer of OCAPROCE International to the UN Office in New-York, Geneva and Vienna.
10 :15 – 11 :15 :
Orateurs :

- Mrs la Directrice de l'Office des Nations Unies à Genève (à confirmer) ;
- M. le Directeur General de l'UIT (à confirmer) ;
- S.E. M. l'Ambassadeur, Représentant permanent du Royaume du Maroc auprès de l'Office des Nations Unies et autres Organisations Internationales à Genève ;
- S.E. M. l'Ambassadeur, Représentant permanent du Burkina-Faso auprès de l'Office des Nations à Genève ;

11 :15 – 11 :20 : Débats

11 :20 – 12 :30 – Début des Sessions

Sous-panels thématiques :

Session1 : « État des lieux des adoptions et des mises en œuvre de la Résolution 1325 au niveau de chaque État » :

12 :30 – 13 :10 :
Intervenants :

- Mme Caroline Ouaffo Wafang, Conseillère droits des femmes Section droits des femmes et égalité de genres, HCDH Palais des Nations à Genève ;

Le suivi de la mise en œuvre de stratégies et plans d'actions élaborés au niveau régional, national et International.

- Mme la Directrice des Fonds des Nations Unies pour la Population (FUNUP), Palais des Nations à Genève (à confirmer) ;

Des groupes de travail et des comités de pilotage composés de différents acteurs pour coordonner le suivi, et l'élaboration des rapports sur la situation des femmes-paix et sécurité a travers le monde. L'évolution vers une représentation équilibrée entre les sexes à tous les échelons, y compris aux niveaux de la prise de décisions, et ce dans tous les domaines.

13 :10 – 14 :00 : Pause-Café

14 :00 - 14 :15 : Débats

14 :15 - 15 :00 :

Session 2 : « Participation des femmes aux processus de paix ».

Intervenants :

- Dr. Mutoy MUBIALA, Former Staff Member, United Nations, Prof. And Researcher Consultant – Geneva ;

- Mr. Sardar Shaukat Ali Kashmiri, President of the United Kashmir People's National Party (UKPNP);

Les problèmes persistants en termes d'inclusion et d'intégration de la dimension genre dans les processus de paix. Initiatives mises en place pour encourager les femmes à intégrer les processus de paix et de sécurité.

Évaluation des mesures adoptées pour promouvoir la participation féminine à la vie politique et aux institutions responsables de la paix et de la sécurité.

15 :00 – 15 :20 : Débats

Session 3 : « L'Agenda Femmes, Paix et Sécurité à l'Union Africaine ».

Intervenants :

- **Dr. Joseph Chongsi Ayeah, Directeur du Center for Human Rights and Peace Advocacy**

La participation des femmes aux opérations de soutien de la paix reste faible[22].

15 :20 – 16 :20 :

Session 4 : « Difficultés rencontrés dans la mise en œuvre effective du programme de l'Agenda Femmes, Paix et Sécurité en Afrique ».

Intervenants :

- **Dr. Delidji Éric Degila Professor** of Graduate Institute of International and Development Studies, Geneva ;

[22] Les femmes dans l'armée de l'AMISOM représentent environ 3% des forces (mars 2019).

Difficultés institutionnelles qui comprennent la planification, la coordination, la collecte de données, le suivi et l'évaluation. Difficultés en rapport avec le contexte politique, social et économique dans lesquelles le programme est mis en œuvre. Incohérence des politiques : un décalage existant entre les politiques de l'Agenda Femmes, Paix et Sécurité et les politiques sur la paix et la sécurité.

16 :20 – 16 :45 : débats

16 :45 – 17 : 30 : Conclusions - Recommandations, par le Rapporteur :

M. Daniel Glasner, Directeur Administratif d'OCAPROCE International, Représentant auprès de l'Office des Nations Unies à New-York, Genève et Vienne.